



Appel du service recouvrement caf

Par **Lilounelili**, le **08/07/2019** à **16:52**

Bonjour je viens d'avoir un appel du recouvrement caf qui me dit qu'il y a 6 ans j'ai reçu une aide au logement alors que je n'y avais pas droit ils me demandent d'envoyer un paiement avec mon ancien numéro caf ou de contester alors que je n'ai reçu aucun courrier et de tout envoyer à la caf de mon département je croyais que c'était un canular ou une fraude je ne sais pas ce que je dois faire je vous demande conseil.

Merci d'avance

L.B

Par **youris**, le **08/07/2019** à **17:04**

bonjour,

le délai de prescription est de 2 ans.

en cas de fraude ou de fausses déclarations, ce délai est porté à 5 ans selon le lien ci-dessous:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2269>

si la dette date de 6 ans, il y a prescription donc la CAF ne peut plus exiger son remboursement.

attendez un courrier de la CAF, auquel vous répondrez que votre dette est prescrite.

salutations